



## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Montferrier-sur-Lez

Par arrêté n°MAR2024-0033, M. le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, **du mardi 21 mai 2024 à 08h30 jusqu'au vendredi 21 juin 2024 à 18h00 inclus (soit 32 jours consécutifs)**, afin de recueillir les observations et propositions du public relatives au projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Montferrier-sur-Lez. Ce projet d'évolution du document d'urbanisme vise à permettre une opération de démolition-reconstruction d'un réservoir d'eau potable dans le quartier de la Devèze en modifiant les règles d'implantation et d'aspect extérieurs applicables aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif liées au fonctionnement des voiries et des réseaux divers en zone UD2au. Le projet de modification vise également à intégrer la servitude de mixité sociale prévue par le programme local de l'habitat dans les secteurs pouvant accueillir des logements, en conformité avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU).

Conformément à la décision n°2024ACO37 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 06/03/2024, le projet de modification n°4 du PLU a été dispensé d'évaluation environnementale.

Par décision n° E24000033/34 en date du 26/03/2024, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Philippe BOSCH, retraité du ministère de la défense, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique. **Monsieur le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Montferrier-sur-Lez (4 impasse du Château - 34980 Montferrier-sur-Lez) : le mardi 21 mai 2024 de 08h30 à 12h00, le mercredi 12 juin 2024 de 13h30 à 18h00 et le vendredi 21 juin 2024 de 13h30 à 18h00.**

Durant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- à la Mairie de Montferrier-sur-Lez (4 impasse du Château - 34980 Montferrier-sur-Lez), aux heures habituelles d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ;

- au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 Place Zeus - 34961 Montpellier) aux heures habituelles d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole

(<https://participer.montpellier.fr/projets>) et sur le site internet de la Commune de Montferrier-sur-Lez (<https://ville-montferrier-sur-lez.fr>). Durant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra en outre consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à Monsieur le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- sur les registres ouverts à cet effet en mairie de Montferrier-sur-Lez et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole ;
- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : « Monsieur le commissaire enquêteur - modification du PLU de Montferrier-sur-Lez - Montpellier Méditerranée Métropole - 50 place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier cedex 2 » ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr/projets>.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la mairie de Montferrier-sur-Lez et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr/projets>.

La personne responsable de la modification du PLU de la commune de Montferrier-sur-Lez est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de modification auprès de la Direction Planification Environnement et Appui aux Territoires (DPEAT - 04.67.13.60.24) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête mis à sa disposition seront clos par le commissaire enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'en Mairie de Montferrier-sur-Lez, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr/projets>. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, la modification du PLU de Montferrier-sur-Lez, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.